

AMAP SAUMUR

MJC, place de Verdun 49400 SAUMUR Mail : <u>amap.saumur@laposte.net</u>

Site: amapsaumur.jimdo.com

CONTRAT FRUITS DU VERGER

L'association a pour but de maintenir ou d'inciter à l'installation d'une agriculture paysanne durable et de proximité, en proposant des produits écologiquement sains, variés, de saison et socialement équitables.

Par la signature de ce contrat, paysans et Consomm'acteurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (voir site) : ils sont partenaires.

Des aléas peuvent intervenir, remettant en cause la livraison. Dans ce cas, nous étudierons une solution pour les produits manquants entre producteur, référent et bureau d'AMAPez-vous. Dès réception, les consomm'acteurs sont responsables de leurs produits (la chaine du froid...).

Si le Consomm'acteur ne peut pas venir prendre ses produits lors d'une distribution, il devra prévenir le référent pour trouver un éventuel arrangement ou donner le nom de la personne qui le remplacera, au plus tard la veille de ladite distribution (par courriel ou SMS).

Le consomm'acteur dispose d'une période d'essai de 1 mois, après laquelle il pourra rompre le présent contrat sans contrepartie.

Le présent contrat sera reconduit tacitement au début de chaque saison par la remise de la commande et du règlement au référent. En cas d'arrêt, le consomm'acteur devra prévenir le référent.

PAYSANS PRODUCTEURS

REFERENTE

Arthur et Baptiste GRILLEAU

Renée GIRARDEAU

Courriel: gbgrilleau@gmail.com

Courriel: reneegirardeau@sfr.fr

EARL Les Vergers de Saint-Jean-de-L'Isle

Tel: 02 41 38 35 07

49250 St-Rémy-La-Varenne

CONSOMM'ACTEUR

Nom prénom :	N° Adhérent
Adresse :	
Adresse mail :	N° Tel :



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Les produits

Le producteur s'engage à livrer des fruits des Vergers de Saint-Jean-de-L'Isle sur la saison

Voici une liste non exhaustive des produits disponibles :

- Pommes en filet de 2,5 ou 5 kg
- Prunes, Poires, Kiwis au kg,
- Jus de pommes en cubis de 5L
- Jus de pommes en bouteilles d'1L
- Jus de pommes pétillant en bouteilles de 75cL.

Les fruits sont produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Le consomm'acteur passe commande via le tableau joint au contrat et actualisé à chaque période.

Engagements du consomm'acteur

Le consomm'acteur s'engage à payer à l'avance les produits indiqués dans sa commande, pour la période convenue. Il accepte ainsi les fluctuations inhérentes à la production concernée.

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue en un à trois chèques à l'ordre de : EARL Les-Vergers-de-St-Jean-de-L'Isle, qui seront débités par le producteur de manière échelonnée tout au long de la période convenue. Le nom du titulaire du chèque sera le même que celui du contrat. Les paiements sont gérés par la référente. Elle est chargée de remettre les chèques collectés au producteur et de veiller au respect des quantités livrées aux consomm'acteurs.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance et accepter les termes du présent contrat ainsi que les modalités prévues par le règlement intérieur de l'AMAPez-vous.

Fait à Saumur, le
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur

Le consomm'acteur